

Contenu

- Plan de localisation
des prises de vues
photographiques

- Photographies

PC8 - Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

Architecte

Georges NOWATZKI

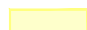














Architecte DPLG



EDF Renouvelables Outre-Mer
Coeur Défense Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris la Défense CEDEX

Plan de localisation des prises de vues photographiques

-  Espace périphérique
-  Piste renforcée
-  Plateforme de levage
-  Poste de livraison
-  Portail d'entrée
-  Stockage du matériel
-  Poste de conversion
-  Citerne
-  Structures photovoltaïques
-  Clôture à créer
-  Borne d'incendie
-  Caméra de surveillance
-  Prises de vues

Echelle 1/2500

0m 25m 50m 75m 100m



Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG



EDF Renouvelables Outre-Mer
Coeur Défense Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris la Défense CEDEX



PDV 1



PDV 2



Contenu

PC10.1 - Notice complémentaire

Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG



EDF Renouvelables Outre-Mer
Coeur Défense Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris la Défense CEDEX

PC 10-1 – NOTICE COMPLEMENTAIRE INDIQUANT LES MATERIAUX UTILISES ET LES MODALITES D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le projet de centrale photovoltaïque au sol de Kourou-Pariacabo est situé aux abords du monument historique protégé « *Les Roches gravées de la Carapa* ».

1. Nature des travaux

Le projet de centrale photovoltaïque au sol de Kourou-Pariacabo situé au lieu-dit « Zone portuaire ouest » entre l'Avenue de Pariacabo (au nord sur site), le dépôt d'hydrocarbures (à l'ouest) et le fleuve Kourou (au sud) consiste à installer :

- Des modules photovoltaïques (de type cristallin ou couche mince), reposant sur des structures
- Deux conteneurs (20 pieds) accueillant les postes de conversion de l'énergie (onduleurs et transformateurs) installés à l'entrée du site
- Deux conteneurs (40 pieds) pour la partie stockage de matériel (pièces détachées, etc...)
- Un poste de livraison centralisant la production électrique à l'entrée du site
- Une citerne souple de 60 m³
- Une clôture, un portail d'entrée et une borne incendie

2. Traitement des constructions

Les modules photovoltaïques sont constitués d'un ensemble de cellules photovoltaïques reliées entre elles électriquement. Ces cellules seront composées de plaques de silicium encapsulées dans une enveloppe en plastique ou en verre, ou à base de couches minces de tellure de cadmium placées sur un support de verre.

Les modules de production seront fixés sur des supports fixes métalliques, orientés est-ouest.

Les conteneurs 20 pieds (accueillant les postes de conversion de l'énergie) et 40 pieds destinés au stockage de matériel, seront des caissons métalliques modifiés de couleur vert fougère (RAL 6025) afin de favoriser une meilleure intégration paysagère. Ces équipements disposeront d'une toiture inclinée favorisant leur aération, de l'ombrage et un écoulement des eaux pluviales.

Pour le poste de livraison, un préfabriqué de couleur vert fougère (RAL 6025) sera installé et également équipé d'une toiture en tôle, assurée par une structure en double beau de type bois.

La citerne souple installée sera issue de l'assemblage de lés de tissus techniques confectionnés à partir d'une trame polyester enduite de Polychlorure de vinyle ou de Polyuréthane.

Le portail d'accès en acier galvanisé à deux vantaux (3m/2m) sera mis en place à l'entrée du site. Une clôture périphérique grillagée sera installée autour de la centrale photovoltaïque. Ces aménagements seront également de couleur vert fougère (RAL 6025).

Au regard du règlement du PPRI en vigueur, les locaux techniques et électriques (postes de livraison et de conversion, locaux de stockage) ont été réhaussés par des préfabriqués béton afin que l'assise de ces derniers soit située à +2,50m NGG. Les structures des panneaux photovoltaïques ont été réhaussées également afin que le point bas de chaque panneau soit situé à +2,50m NGG.

3. Modalités d'exécution des travaux

Le rideau de végétation naturelle existant, situé le long de l'Avenue de Pariacabo au nord de la centrale, sera maintenu afin de filtrer les vues.

Plusieurs phases se succèdent depuis la préparation du chantier à la mise en service de la centrale photovoltaïque :

- Travaux préparatoires : débroussaillage, nettoyage général du terrain, déboisement.

Les opérations préalables à l'installation des structures et des différents équipements de la centrale photovoltaïque supposent une mise à nu du sol. Une opération de déboisement est donc prévue sur l'ensemble de la surface du terrain d'implantation (environ 4,5 ha). Compte-tenu de la composition des habitats naturels (principalement de la friche broussailleuse haute) et des faibles enjeux identifiés dans le Volet Naturel de l'Etude d'Impact, les opérations de déboisement ne nécessitent pas une prise en compte de mesures particulières. Les modalités de déboisement seront néanmoins adaptées au contexte local et une gestion particulière des espèces envahissantes identifiées sera mise en place.

- Installations temporaires de chantier et signalétique.

Un secteur appelé « base vie » est systématiquement installé sur site ou à proximité pour servir de base administrative et technique au chantier. Des préfabriqués sont installés pour abriter une salle de réunion, quelques bureaux, des vestiaires etc. Une zone de stationnement est également aménagée pour permettre aux intervenants de garer leurs véhicules. Une zone de stockage est constituée soit sur site, soit au niveau de la base vie, afin de permettre de stocker les éléments des structures photovoltaïques, de réseaux, ou simplement de parquer les engins de chantier. La signalétique sera installée. Il peut s'agir de : limitation de vitesse, panneaux d'orientation sur le chantier, mise en défens de zones sensibles, etc.

- Travaux de sécurisation (clôture).

- Aménagements des accès.

L'accès au site se fera par une piste à renforcer, au départ de l'Avenue de Pariacabo puis par un franchissement du canal ceinturant le site. Une grave naturelle sera employée à cet effet. Le site sera équipé d'un espacement périphérique, large de 5 m. Il permettra l'accès aux différents équipements de la centrale photovoltaïque afin d'assurer la maintenance et l'intervention des services de secours en cas d'incendie. Par ailleurs, une zone de dégagement d'environ 5,5 m de large permettra de circuler au sein du site (au niveau de la partie centrale de l'installation).

- Préparation du terrain (nivellement et terrassement).

Un apport de matériaux drainant de classe D3 sera réalisé à hauteur de +0.50m sur le périmètre de l'enceinte clôturée. Ce type de matériaux possède des qualités perméables favorisant ainsi l'écoulement des eaux et permettra de créer une base saine pour les différentes phases des travaux.

- Pose des fondations des modules.

Leur profondeur d'ancrage dans le sol dépasse rarement les 80-120 cm. Leurs dimensions sont calculées au cas par cas, en fonction de la taille des structures et de la nature du terrain d'implantation qualifiée lors des études géotechniques menées en amont de la construction de la centrale.

- Pose des modules photovoltaïques sur les supports.

Les composants des structures photovoltaïques (fondations, modules, ...) seront acheminés sur le site par camion.

- Installation des équipements électriques (postes de conversion, poste de livraison, conteneurs de stockage matériel).

Une plateforme stabilisée d'environ 290 m² (qui constituera notamment une zone de grutage et une aire de retournement interne) reliera les différents postes d'équipements électriques, équipements de stockage matériel et citerne incendie.

- Raccordements électriques.

Les travaux de réseaux électriques internes seront réalisés simultanément aux travaux des pistes afin de limiter les impacts. Une tranchée permettra de créer les tranchées pour le passage des câbles en souterrain, d'abord depuis les structures jusqu'au poste de livraison, puis jusqu'au poste électrique de distribution prévu pour le raccordement. Le poste de livraison sera installé par le biais d'une grue.

- Essais de fonctionnement.

Après le montage et les raccordements aux réseaux électriques, une phase de mise en service regroupe différents tests pour valider le bon fonctionnement des équipements.

G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG
594 Chemin de Quarante
34370 LAUREILHAN
06 46 51 07 05
Siret 400 532730078

Contenu

***PC11 - Etude d'impact
(voir document joint)***

Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG



*EDF Renouvelables Outre-Mer
Coeur Défense Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris la Défense CEDEX*